



## Transports scolaires

Les consignes de sécurité dans le bus doivent être respectées, le département se réservant le droit de retirer le titre de transport d'un contrevenant.

ALLER			RETOUR		
<b>B</b>	08H15	13H15	<b>EL</b>	11H38	16H38
<b>I</b>	08H21	13H21	<b>E</b>	11H40	16H40
<b>R</b>	08H25	13H25	<b>M</b>	11H46	16H46
<b>M</b>	08H31	13H31	<b>R</b>	11H53	16H53
<b>EL</b>	08H38	13H38	<b>I</b>	11H57	16H57
<b>E</b>	08H40	13H40	<b>B</b>	12H05	17H05
<b>M</b>	08H46	13H46	<b>I</b>	12H13	17H13
<b>R</b>	08H53	13H53	<b>R</b>	12H17	17H17
<b>I</b>	08H57	13H57	<b>M</b>	12H24	17H24
<b>B</b>	09H05	14H05	<b>EL</b>	12H30	17H30
			<b>E</b>	12H32	17H32

## Cantine et Garderie

La cantine scolaire assure les repas dès la rentrée. Deux services de cantine sont organisés dans la salle de Montcavrel. Les repas (3€27) sont à réserver la veille avant 11h en appelant Patricia au 06.65.77.65.33..



La garderie (1€52 pour la journée et 15€24 pour le mois) accueille les élèves à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h30 à Estréelles.

La cantine et la garderie sont des services rendus aux familles, elles ne sont pas obligatoires.

## Parc informatique



La forte volonté de l'équipe éducative de faire entrer l'école dans l'ère du numérique a fait que notre R.P.I. se trouve aujourd'hui doté de 47 unités informatiques pour 150 élèves. Toutes les classes sont équipées d'un matériel de vidéo-projection.

## Les rythmes scolaires :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les enfants ont école selon l'organisation suivante :

- Classe obligatoire les 5 matinées (lundi au vendredi) et les lundis, jeudis et vendredis après-midis,
- Des Temps d'Activités Périscolaires facultatifs le mardi après-midi.

Le Pôle Jeunesse ainsi que le Service du Patrimoine de Montreuil-sur-Mer encadreront les élèves des classes élémentaires. Des intervenants qualifiés proposeront des activités sportives et culturelles sur cette après-midi. Les quatre classes (CP au CM2) seront réparties par tranche d'âge sur deux sites (Montcavrel pour les CP-CE1 et CE1-CE2 et Estrée pour les CM1 et CM2). Ils pourront ainsi profiter des infrastructures existantes.

Les maternelles se rassembleront à Recques-sur-Course où 3 atsem les encadreront pour des activités d'éveil.

Les horaires de transport ne seront pas modifiés.

**Pour toute information, merci de contacter le S.I.V.U. 03.21.86.41.89**

## Association de Parents d'Elèves

Le R.P.I. a la chance de pouvoir compter sur une Association de Parents d'Elèves très active. Elle soutient humainement et financièrement les nombreuses actions organisées pour les enfants.

N'hésitez pas à la contacter.

M. BONNAIRE Elie : 06.89.31.89.75



## R.P.I. de la Vallée de la Course



### Ecole Primaire

11, Rue de la Course  
62170 - ESTREE  
Téléphone : 03 21 81 97 00  
e-mail : ce.0621625e@ac-lille.fr



### Ecole Primaire

53, Rue du Moulin  
62170 - ESTREELLES  
Téléphone : 03 21 86 21 84  
e-mail : ce.0621625e@ac-lille.fr



### Ecole Primaire

Rue de Sehen  
62170 - MONTCAVREL  
Téléphone : 03 21 06 01 13  
Téléphone : 0965 349 285  
e-mail : ce.0623213f@ac-lille.fr



### Ecole Maternelle

121, Rue François Reisenhel  
62170 - BERNIEULLES  
Téléphone : 03 21 81 89 67  
e-mail : ce.0623878d@ac-lille.fr



### Ecole Maternelle

11, Grande Rue  
62170 - RECQUES SUR COURSE  
Téléphone : 03 21 90 76 10  
e-mail : ce.0621638u@ac-lille.fr



R.P.I. de la Vallée de la Course

Année scolaire 2016 / 2017

Conservez ce document tout au long de la scolarité de votre enfant dans l'école

ECOLE	ENSEIGNANT	CLASSE
Recques	Mme COCATRIX	TPS-PS-MS
Bernieulles	Mme PENIGUEL	PS-GS
Estréelles	Mlle BUCHET	CP- CE1
Montcavrel	M. BIGAN	CE1 - CE2
Moncavrel	M. MARTEL	CM1
Estrée	M. CLEMENT	CM2

**Les directions :** M. CLEMENT, responsable du R.P.I., est déchargé de classe tous les lundis et pourra vous recevoir à l'école d'Estrée pour toute question ou tout souci dont vous souhaiteriez lui parler. Mme COCATRIX, directrice de l'école de Recques est également à votre disposition pour toute demande d'information relative à la scolarisation des T.P.S., P.S et M.S. ...

**Le règlement intérieur :** La règle forte du R.P.I. est celle du respect, respect de toutes les personnes (enfants et adultes) et respect des biens d'autrui dont ceux appartenant à l'école. L'écoute et la disponibilité de chacun ont permis de créer un excellent climat scolaire. Un règlement intérieur est distribué à chaque famille : ce document doit être lu soigneusement et signé. Chacune des personnes travaillant dans l'école (enseignant, animateur, personnel de S.I.V.U. ...) fait partie de la communauté éducative.



### Horaires des écoles du R.P.I.

Les parents peuvent déposer les élèves 10min avant le début de l'heure de classe.

Ecole	Matin	Après-midi
ESTREEELLES	8h38 - 11h38	13h38 - 16h38
ESTREE	8h40 - 11h40	13h40 - 16h40
MONTCAVREL	8h46 - 11h46	13h46 - 16h46
RECQUES	8h53 - 11h53	13h53 - 16h53
BERNIEULLES	9h05 - 12h05	14h05 - 17h05

### Absences et retards

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. En cas d'absence imprévue d'un élève, la famille est tenue d'en informer immédiatement l'école. En cas d'absence prévue, la famille demande le plus tôt possible, et par écrit, une autorisation d'absence au Directeur. A partir de 3 demi-journées d'absence dans le mois non justifiées, une équipe éducative se réunit pour en comprendre les raisons. Le dossier est envoyé à l'Inspection Académique au bout de la quatrième demi-journée.



**Réunion de rentrée :** Pour permettre des échanges sur la place des parents à l'école, ou encore sur le rôle important des parents délégués, une première réunion parents/enseignants et organisée chaque année au mois de septembre. D'autres rencontres peuvent être organisées en cas de besoin.



### Le matériel scolaire

L'école fournit une part relativement importante des fournitures mais tous les élèves, quelle que soit leur classe, doivent disposer d'un matériel de base indispensable, que ce soit à la maison comme chaque jour en classe. Les livres et manuels sont prêtés par l'école. Ils devront être recouverts proprement.

**Projet d'école :** Entre les dispositifs artistiques et sportifs, les écoles du R.P.I. participent à un grand nombre d'interventions et sorties variées tout au long de l'année scolaire. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre connaissance des différentes actions prévues en prenant rendez-vous auprès du responsable du R.P.I..

**Résultats scolaires :** Les résultats des élèves du R.P.I. à l'entrée en 6ème sont parmi les meilleurs de la circonscription de Montreuil-sur-Mer.



### BCD et ludothèque

Une bibliothèque est à la disposition des élèves dans chaque école du R.P.I. Une ludothèque a également été mise en place. Elle a pour but de rendre aux jeux de société la place qu'ils méritent. Vos enfants pourront emprunter un jeu par semaine.



### Les inscriptions :

L'inscription est enregistrée par les directeurs du R.P.I.. Pour les T.P.S et P.S. vous pouvez contacter Mme COCATRIX, pour les autres niveaux, vous devez vous rapprocher de M. CLEMENT. Il vous faudra présenter :

- le livret de famille,
- le carnet de santé attestant que les vaccinations obligatoires pour son âge sont à jour,
- une attestation de la mairie acceptant de scolariser votre enfant dans le R.P.I.,
- pour les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés: de la copie du tribunal précisant l'organisation de la garde de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale,
- pour les enfants déjà scolarisés: du certificat de radiation émanant de l'école d'origine.